

UN PATRONAGE DE CONCOURS À QUOI ÇA SERT?



Alexandre de Montmollin, œnologue, secrétaire de l'Union Suisse des Œnologues [USOE], Troinex [GE].
[info@usoe.ch]

DÉFINITIONS

*Patronage: Appui donné par un organisme (petit Robert).
Patronner: Apporter son appui à une entreprise (petit Larousse).*

actuellement la recherche de reconnaissance et de garantie est très forte dans tous les secteurs. Le monde du vin n'y échappe pas. Les concours, les labels, les marques de qualité ou encore les appellations d'origine sont autant de garanties offertes à un consommateur de plus en plus exigeant.

Aujourd'hui, la concurrence sévère sur le marché du vin en Suisse a peu à peu induit le besoin de valoriser la production d'une région au travers de produits de qualité. Des dégustations ont alors été organisées pour des besoins divers: labels, guides, revues spécialisées etc...

L'Union Suisse des Œnologues (USOE), forte de l'expérience de membres actifs dans des concours internationaux, apporte un appui essentiel dans l'harmonisation des règles de dégustation des concours sur le plan national.

Elle garantit en amont de la filière, par ses représentants au sein du comité d'organisation du concours, l'application de règles strictes et rigoureuses inspirées par des normes de l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin (OIV) et/ou de l'Union Internationale des Œnologues (UIOE).

Au niveau international, cette garantie est offerte par l'OIV, par l'UIOE voire par la Fédération Mondiale des grands concours internationaux de vins et spiritueux, organisations qui offrent

toutes trois également leur patronage à des concours dont l'organisation est conforme aux normes.

En Suisse, quelques concours bénéficient déjà du patronage de l'USOE: **Mondial du Pinot noir, les Sélections des vins de Genève, les Sélections des vins de Neuchâtel et le concours Nobilis Valais**. D'autres concours ont déjà fait une demande de patronage comme le concours de l'OVV-Guillon pour le canton de Vaud.



Présentation anonyme des échantillons à déguster lors d'un concours. Chemises disponibles sur www.oenologue.ch

Vu la demande croissante de patronage, l'Union Suisse des Œnologues a développé ce service pour offrir un appui et une reconnaissance de qualité aux régions et organisations désireuses de mettre sur pied ou perfectionner un concours régional ou national.

Extrait des conditions générales pour l'obtention du patronage de l'USOE

- Le concours doit avoir une importance régionale;
- Le concours doit avoir comme objectif principal de promouvoir la qualité des vins;
- L'organisateur du concours doit être reconnu dans le milieu vitivinicole;
- L'organisation de la dégustation doit être basée sur les règlements de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin et/ou de l'Union Internationale des Œnologues;
- Les résultats du concours doivent être publiés;
- Le comité de l'USOE est seul compétent pour octroyer le patronage de l'Union Suisse des œnologues.
- * * * *
- Un représentant de l'USOE au minimum doit faire partie du comité d'organisation et de dégustation du concours;
- Le comité de l'USOE peut déléguer un expert;
- Le règlement du concours doit être présenté au comité de l'USOE pour être approuvé.
- * * * *
- Le patronage est octroyé pour une année. Au terme du concours, un bilan sur le déroulement et sur les résultats est établi par le comité de l'USOE. Le patronage est renouvelé pour autant que le concours se soit déroulé selon les conditions citées plus haut.

Pour plus d'information: info@usoe.ch ou www.oenologue.ch